

VERSION EN FRANÇAIS

Madame Inne Mertens, Directeur Général (CEO)
Sibelga
Quai des Usines 16
1000 Bruxelles

16 avril 2025

Chère Madame Mertens,

Objet : Une alternative sans ondes au compteur communicant

Résumé :

Nous apprenons par les personnes qui contactent nos associations que Sibelga est occupé à installer des compteurs communicants à certains endroits à Bruxelles. La législation et un arrêt de la Cour constitutionnelle stipulent qu'une alternative sans ondes doit être fournie. Nous sommes préoccupés par le fait que l'alternative « sans rayonnement » que Sibelga compte proposer consiste à installer une antenne 4G extérieure sur la façade, liée au compteur. Il est clair que ceci n'est pas du tout une alternative sans ondes. Cette solution ne convient absolument pas pour les personnes souffrant d'électrohypersensibilité ou les personnes 'électro conscientes'. Nous exhortons Sibelga à fournir une alternative véritablement sans ondes, soit via un câble Ethernet, soit via un compteur non-communicant dont le module de communication sans fil a été désactivé complètement.

Les compteurs communicants communiquent par défaut en émettant un rayonnement électromagnétique à haute fréquence et pulsé. Selon le type de compteur et les conditions, cela implique des dizaines, des centaines ou même des milliers d'impulsions de rayonnement par jour. En Flandre, le compteur semble émettre un pic d'ondes [toutes les 15 secondes](#).

Dans les 3 Régions de notre pays, la législation sur le déploiement des compteurs communicants prévoit maintenant la possibilité d'obtenir une alternative sans rayonnement. Ceci est particulièrement important pour les personnes atteintes d'électrohypersensibilité (EHS). Mais cette alternative est également cruciale pour les personnes qui veulent simplement limiter leur exposition

aux rayonnements, en particulier dans leur propre maison.

La Cour constitutionnelle a également confirmé dans 3 arrêts différents qu'une alternative sans ondes doit être disponible.

À Bruxelles, l'Ordonnance relative à l'organisation du marché de l'électricité du 19 juillet 2001, mise à jour en avril 2024, stipule :

« Dans le cadre de l'application de l'alinéa 1er, le Gouvernement détermine la procédure et les mesures particulières à prendre par le gestionnaire du réseau de distribution lorsque le client final, ou un membre de son ménage, qui est ou serait amené à être exposé aux champs électromagnétiques émis par un compteur intelligent dans les conditions définies par le Gouvernement, déclare que cette exposition présente un risque pour sa santé dûment objectivé. »

Il existe plusieurs possibilités pour fournir une alternative sans rayonnement : il peut s'agir d'un compteur qui communique au moyen d'un câble Ethernet ou d'un compteur dont le module de communication sans fil a été complètement désactivé. En Flandre, la première option a été choisie, en Wallonie la seconde.

Une troisième option serait de permettre au client de garder un compteur électromécanique, la solution idéale d'un point de vue de la pollution électromagnétique.

En Flandre, cependant, la mise en œuvre concrète a complètement mal tourné et il est devenu évident que le gestionnaire de réseau est de mauvaise volonté. En effet, l'alternative « filaire » proposée par le gestionnaire de réseau Fluvius s'avère ne pas être câblée du tout. Bien que l'antenne interne du compteur soit désactivée, une antenne externe 4G est placée sur la façade de la maison ou sur l'alignement des bâtiments. Le coût de cette alternative est également excessivement élevé (au moins 354 € + les frais d'installation).

Il ne s'agit bien sûr pas d'une alternative acceptable. C'est pourquoi cette solution suscite de nombreuses protestations en Flandre. Fluvius a reçu des centaines ou des milliers de lettres de refus et les associations « anti ondes » en Flandre sont submergées chaque jour par des personnes désarmées qui sont mises sous pression par Fluvius. Les politiciens sont interrogés et de nombreux procès sont en cours. En d'autres termes, le déploiement est tout sauf sans heurts et la situation est inacceptable d'un point de vue éthique et humain.

Pourtant, Fluvius a déjà installé de vrais compteurs filaires dans le cadre d'[un projet pilote](#), qui communiquent via un câble Ethernet et le modem internet du client (ou un modem séparé pour le compteur). Techniquement, c'est parfaitement possible.

En Wallonie, en revanche, le gestionnaire de réseau est de bonne volonté, la législation est bien faite et tout le monde peut obtenir une alternative sans ondes sans aucun problème. Tout client peut demander la désactivation (complète) de la fonction communicante du compteur. Le client peut aussi vérifier la désactivation sur l'écran de contrôle du compteur (un « X » apparaissant à la place des barres montrant la force du signal).

Dans une lettre envoyée par Sibelga à l'un de ses clients, on apprend que Sibelga veut suivre le même chemin que Fluvius, à savoir l'alternative avec une « petite » antenne 4G sur la façade. Sibelga écrit :

« Nous effectuons actuellement des tests qui permettent aux compteurs intelligents de ne plus émettre directement des champs électromagnétiques mais de les reporter sur une (petite) antenne placée en façade. Fluvius (le gestionnaire du réseau de distribution en Flandre) procède de la sorte et nous entendons faire de même à plus ou moins court terme (voyez le site de FLUVIUS). Lorsque cette solution sera prête chez Sibelga, tant d'un point de vue technique que tarifaire, nous remplacerons le compteur mécanique à votre adresse par un compteur intelligent associé à cette antenne. Cette manière de procéder nous permettra d'avoir un compteur intelligent (...) tout en

répondant à vos préoccupations liées à l'électrosensibilité. »

Nous répétons qu'une « **petite** » **antenne 4G sur la façade n'est pas une alternative acceptable**. Des rayonnements (forts) restent présents et traversent les murs jusqu'à l'intérieur. Il est possible que l'exposition aux rayonnements soit encore plus élevée ou plus mal localisée qu'avec un compteur communicant standard. Il y a aussi une exposition supplémentaire dans sa propre rue et auprès des voisins. À l'heure actuelle, il n'existe aucun rapport de mesures permettant de cartographier le rayonnement de l'antenne extérieure installée par Fluvius.

Nous exhortons donc Sibelga à abandonner cette voie et à opter pour la solution simple et parfaitement adéquate mise en œuvre en Wallonie, mais aussi dans d'autres régions et pays, comme les Pays-Bas et [l'Australie](#).

Nous vous remercions de nous communiquer votre position à ce sujet. Nous interpellerons bien sûr aussi les dirigeants politiques sur cette question.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments respectueux.

Colette Devillers,
Association pour la Reconnaissance de l'Electrohypersensibilité asbl
www.arehs.be

Francis Leboutte,
Electrosmog.be
Collectif STOP compteurs communicants
<https://stopcompteurs.be>

Olivier Galand,
grONDES
<https://www.grondes.be>

José Garcia,
Syndicat des Locataires
<https://syndicatdeslocataires.wordpress.com>

Dr Vinciane Verly et Dr Magali Koelman,
Hippocrates Electrosmog Appeal
<https://www.hippocrates-electrosmog-appeal.be>

Marleen Verbruggen
Vereniging ElektroHyperSensitiviteit (VEHS) Vlaanderen
www.vehs.be

Beperk de Straling
www.beperkdestraling.org

En copie de cette lettre : monsieur Alain Maron, ministre en affaires courantes du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Transition climatique, de l'Environnement, de l'Énergie, de la Propreté publique, de la Démocratie participative, de la Santé et de l'Action sociale.